

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du mardi 29 mars 2022

Compte rendu

sous réserve d'approbation par le conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Didier BESSON, Michel DROVIN, Christophe FEBVRE, Claude GALLINET, Christelle JOLY, Franck LECOULTRE, Sabine LEROY, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Christian NOIR, Pascale SALET, Daniel SEGUT.

Absents excusés : M. Jacques COMBE (pouvoir à Christian MAIRE)

Secrétaire de séance : Sabine LEROY

Ouverture de la séance à 20h.

1/ Approbation du compte rendu du conseil du 01/03/2022.

Pas de remarque. Le compte-rendu est approuvé

2/ Comptes Administratifs 2021, Comptes de Gestion 2021, Budgets Primitifs 2022

Le maire présente les documents budgétaires et fournit une explication détaillée des différents comptes et budgets :

Résultats 2021 des comptes :

BUDGET GENERAL

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET GÉNÉRAL						
Résultat reportés		453 579.86 €	26 586.49 €		26 586.49 €	453 579.86 €
Opération de l'exercice	735 723.57 €	1 118 938.17 €	705 721.95 €	549 251.93 €	1 441 445.52 €	1 668 190.10 €
TOTAUX	735 723.57 €	1 572 518.03 €	732 308.44 €	549 251.93 €	1 468 032.01 €	2 121 769.96 €
Résultats de clôture		836 794.46 €	183 056.51 €			653 737.95 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET "ASSAINISSEMENT"						
Résultat reportés		96 652.03 €	11 448.49 €		11 448.49 €	96 652.03 €
Opération de l'exercice	91 131.17 €	103 507.23 €	68 642.16 €	56 190.02 €	159 773.33 €	159 697.25 €
TOTAUX	91 131.17 €	200 159.26 €	80 090.65 €	56 190.02 €	171 221.82 €	256 349.28 €
Résultats de clôture		109 028.09 €	-23 900.63 €			85 127.46 €

BUDGET COMMERCES

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET "COMMERCES"						
Résultat reportés		24 722.72 €	18 732.05 €		18 732.05 €	24 722.72 €
Opération de l'exercice	12 420.64 €	39 856.97 €	20 487.22 €	19 762.05 €	32 907.86 €	59 619.02 €
TOTAUX	12 420.64 €	64 579.69 €	39 219.27 €	19 762.05 €	51 639.91 €	84 341.74 €
Résultats de clôture		52 159.05 €	-19 457.22 €			32 701.83 €

BUDGET LOTISSEMENT DES CHENEVIÈRES

Libellé	fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET "LOTISSEMENT LES CHENEVIÈRES"						
Résultat reportés		13 888.66 €		13 380.34 €	- €	27 269.00 €
Opération de l'exercice	69 466.16 €	55 577.50 €	65 000.00 €	51 619.66 €	134 466.16 €	107 197.16 €
TOTAUX	69 466.16 €	69 466.16 €	65 000.00 €	65 000.00 €	134 466.16 €	134 466.16 €
Résultats de clôture	- €	- €	0.00 €	- €	- €	- €

POUR à l'unanimité

Les comptes administratifs 2021, après la sortie de Monsieur Le Maire, sont adoptés à l'unanimité.

Les comptes de gestion 2021 sont également adoptés à l'unanimité.

Budgets 2022 :

BUDGET LOTISSEMENT DES CHENEVIERES

Considérant que le lotissement est terminé et qu'il n'y a donc plus d'écriture, le Conseil Municipal décide de supprimer le budget Lotissement à compter du 01/01/2022.

POUR à l'unanimité

BUDGET COMMERCES

Le budget s'équilibre en :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 71 701.83 €
- Recettes et dépenses d'investissement : 60 487.22 €

POUR à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget s'équilibre en :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 175 139.46 €
- Recettes et dépenses d'investissement : 163 379.16 €

POUR à l'unanimité

BUDGET GENERAL

Le budget s'équilibre en :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 070 287.25 €
- Recettes et dépenses d'investissement : 1 393 494.13 €

POUR à l'unanimité

3/ Taux des taxes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le maintien des taux des taxes foncières.

Taxe foncière (bâti) 40.46%

Taxe foncière (non bâti) 31.54%

POUR à l'unanimité

Pour information, les taux ci-dessus correspondent au cumul des taux de la commune et du département

2/ Tarif location de salle pour la fanfare de Conliège/Crotenay

Suite à leur demande d'occupation de la salle de Crançot, environ 1 fois par mois, pour leurs répétitions, il est décidé de fixer un prix de 40€ par séance.

Les membres du conseil municipal demandent à ce qu'ils interviennent lors de nos cérémonies.

POUR à l'unanimité

3/ Vente de bois

Suite à des appels d'offres pour ventes de bois, 4 lots ont été attribués ainsi :

- Parcelle d'affouage restante à M. VIENNET pour 130€
- Lot RD471 en direction de MIREBEL à M. Stéphane BESSON pour 50€
- A GRANGES SUR BAUME : 1 lot à Mme Laurence JULIEN pour 150€ (terrain de sport) et le second à M. David MILLET pour 85€

POUR à l'unanimité

4/ Point sur les travaux de Mirebel

Enfouissement des réseaux électriques : les travaux sont en cours. Ceux de la rue des Tilleuls et la Grande Rue seront réalisés dans la foulée.

Route de Chatillon : une partie de la voirie en enrobé restera à la charge de la commune

Place de la mairie : le département prend en charge l'enrobé et le marquage au sol restera à la charge de la commune pour les places de stationnement

L'enrobé de la grande rue sera pris en charge par le département jusqu'au transformateur. De celui-ci à sortie d'agglomération direction Bonnefontaine, les tranchées seront reprises en bicouche en prévision d'autres travaux (enfouissement des réseaux secs à prévoir pour 2024 ou 2025).

Rue du Visenay et Grande Rue : le maire rappelle que chaque propriétaire doit faire le nécessaire pour récupérer ses eaux pluviales sur sa propriété. Les propriétaires dont les descentes d'eaux pluviales se jettent sur la voirie,

devront donc se mettre en conformité en réalisant eux-mêmes les travaux ou en acceptant le devis qui leur sera proposé pour se raccorder au réseau d'eau communal mis en place à l'occasion des travaux.

5/ Rue de la Barette à MIREBEL

Lors de la déviation due aux travaux, des dégâts ont eu lieu sur le muret bordant la propriété de M. FAIVRE et Mme VIGNERON.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assureur afin de nettoyer et refaire le crépi du muret.

Le propriétaire a dû faire empierrer l'accotement pour éviter plus de dégradation. La commune décide exceptionnellement le paiement de cette facture de 684€ et cherche des solutions pérennes pour canaliser l'eau du chemin.

POUR à l'unanimité

Le maire rappelle qu'un riverain ne doit pas intervenir sur le domaine public sans autorisation de la commune.

6/ Questions diverses :

- Carrefour de la Rue du Coin Ch'André et la Grande Rue : la commune va se renseigner auprès du Département pour voir si la mise en place d'un miroir est possible
- Salle des fêtes de Crançot : des devis seront demandés pour l'achat d'un four de réchauffage électrique
- Route de Crançot à GRANGES SUR BAUME : la société SPIE doit remettre cette rue en état et refaire l'enrobé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10